

# PASSERELLE A2 VERS A



Une fois votre permis moto ou maxi-scooter obtenu, vous pourrez attribuer la catégorie A2 du permis de conduire, vous serez alors habillés à conduire des véhicules dont la puissance n'excède pas 35 kW (47,5 chevaux) durant 2 ans.

## Public visé & pré-requis:

- Être titulaire du permis de conduire A2 depuis minimum 2 ans (La formation peut être suivie 3 mois avant les 2 ans du permis A2)

## Les objectifs de la formation:

Cette formation s'inscrit dans une démarche post-permis et a notamment pour objectifs :

- D'amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieur à 35 kW
- De comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieur à 35 kW
- De travailler, notamment sur le processus de détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.

## Contact:

Autoecole@vindret.com

04.50.39.35.10

## Durée

7 heures

## Lieu

225 route des bègues -  
74250 Fillinges

## Horaires:

De 9 à 17h

## Dates

Nous consulter

## Tarifs

Nous consulter

## Programme de formation

### 2 heures de théorie:

- Explications et échanges sur les thèmes suivants : Accidentalité, détectabilité, vitesse, conduite et produits psychoactifs, sanctions
- Présentation : l'(es) élève(s) est (sont) amené(s) à s'exprimer sur leurs pratiques et expériences de la conduite de la moto.

### 2 heures de pratique hors circulation ("sur plateau"):

- Adaptation à un nouveau véhicule (puissance accrue, poids, réactions modifiées à l'accélération et au freinage...)
- Démontrer la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses.

### 3 heures de pratique en circulation:

- Réalisation d'un audit de 30 minutes minimum de conduite principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action
- Réalisation d'un bilan comprenant : le ressenti de l'élève sur sa prestation, réalisé par l'enseignant de la conduite, selon toute méthode à sa convenance, accompagné d'explications et de conseils en lien avec la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieur à 35 kW.

# PASSERELLE A2 VERS A



## Encadrement

Enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignants de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R) mention deux roues, ou du titre professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (E.C.S.R)  
Certificat Complémentaire de Spécialisation deux roues  
Chaque enseignant bénéficie d'une autorisation préfectorale d'enseignement

## Effectifs

1 élève maximum par véhicule  
3 élèves maximum par formations

## Méthodes et Moyens pédagogiques

- Méthodes adaptées à la formation des adultes
- Alternance de théorie et de pratique
- Salle de cours
- Véhicules adaptés à l'enseignement
- Fournitures et supports pédagogiques spécifiques

## Evaluation de la formation & conditions de réussite

Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés.  
Condition de réussite: Avoir suivi l'intégralité de la formation

## Sanctions de la formation

A l'issu de cet enseignement, une attestation de suivi de formation sera remise par l'école de conduite